



FICHE DE SECURITE

ANPI 2015-3

GESTION DES BATIMENTS INOCCUPES 2/3

ADMINISTRATION	OUI	NON	ACTION	CONTROLE
<i>Quelques mesures organisationnelles simples à prendre par l'occupant / le syndic / le propriétaire.</i>				
Procédure(s) de fermeture des locaux - Moyenne durée - Longue durée / définitive À préciser:				
L'assureur est prévenu				
Visite régulière prévue par				
Transfert du courrier postal				
Boîte aux lettres condamnée				
Clés et codes d'accès sécurisés				
Demande(s) de visite de prévention de la police				
Ronde(s) par gardien / société de gardiennage				
MAINTENANCE ET SECURITE	OUI	NON	ACTION	CONTROLE
<i>Désordre et saleté attirent les vandales.</i>				
L'analyse des risques est revue et adaptée				
Affiches et panneaux de sécurité apposés aux abords				
Personnel de sécurité informé				
Ordre et propreté dans les locaux				
Enlèvement des déchets, saletés et immondices des locaux				
Ordre et propreté à l'extérieur du bâtiment				
Enlèvement régulier des déchets, saletés et immondices à l'extérieur				
Retrait du mobilier et des équipements inutiles				
Retrait des constructions temporaires et des containers mobiles du site				
Retraits de tous véhicules, containers ou équipements mobiles des bâtiments et des extérieurs				
Détermination des équipements / services essentiels (nécessaires à la conservation en bon état du bâtiment) Liste:				
Fermeture ou isolation des équipements / services non essentiels Liste:				